

MAIRIE DE CHANONAT

Compte rendu du Conseil Municipal du 22 décembre 2014

Présents :

Mmes BOUVIER, FOURNIER, GOURDON, MERCIER, SALLE, ARNAULD, DELAIGUE.
Mrs, BERTHON, BONJEAN, BRUNHES, CHARLEMAGNE, FARGES, PROUST, RIBIERE, THOMAS.

Absents excusés: Mmes Séverine RENAULT et Delphine GIRAULT, MM. Emmanuel BUC et Xavier BERNARD

Secrétaire : M. Daniel Thomas.

Ouverture de la séance à 19h 30 par Serge CHARLEMAGNE, Maire.

1) Adoption du compte-rendu de la réunion du 7 novembre 2014 :

Le compte rendu du conseil municipal du 7 novembre 2014 est adopté à l'unanimité. Il est décidé de ne pas diffuser, ni de mettre en ligne sur le site de la commune les comptes rendus de conseil avant qu'ils ne soient approuvés par l'ensemble du conseil.

2) Intervention de M. Stéphane Erard, garde-nature du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne sur la réglementation des véhicules à moteur sur la voirie communale :

En raison du changement de date de ce conseil municipal, M. Stéphane Erard garde-nature du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne n'a pu être disponible. Son intervention est reportée à un prochain conseil.

3) Débat autour de l'achat d'un radar pédagogique mobile :

La direction des routes du Conseil Général doit faire effectuer un comptage (Nb et vitesse) des véhicules sur la RN 2089 (traverse de Varennes) et les voies départementales dans le bourg de Chanonat.

Le conseil municipal décide d'inscrire au budget primitif 2015 l'achat de deux radars pédagogiques, il existe différents modèles : Solaire, réseau électrique permanent ou réseau d'éclairage public. C'est le dernier modèle qui retient l'attention du conseil, car moins cher et facile à déplacer.

Daniel Thomas se charge d'affiner la recherche et fera une présentation lors d'un prochain conseil.

4) **Projet de balayage des rues par un véhicule adapté :**

Daniel Thomas a contacté plusieurs entreprises de balayage. Sur quatre contactées, une n'a pas répondu, une autre n'a pas le matériel adapté aux rues étroites de notre commune, et sur les deux suivantes la moins-disant est l'entreprise ANS (Auvergne Nettoyement Service) basée à Pont-du-Château. Le devis de cette entreprise pour le balayage des trois villages s'élève à 1050 € HT ce qui correspond à un forfait de 12 h soit un jour et demi.

De plus, cette entreprise est en contrat avec les communes de St Amant et de Tallende qui sont satisfaites des prestations.

Il est décidé de procéder à un premier balayage et de faire le bilan de cette opération avant de s'engager plus avant.

5) **Projet de démolition de la grange « Lucien Bonjean »**

La démolition de la grange «Bonjean » permettra d'aménager des places de parking et de relier (pour les piétons) l'impasse Bony à la rue derrière les murs. Le maire a signé le permis de démolir. Pour la démolition, trois entreprises ont été contactées : l'entreprise Chaleix pour un montant de 31 280 €, l'entreprise Duteil pour un montant de 32 250 € et l'entreprise Coudert pour un montant de 27 250 €.

Pour effectuer cette démolition le conseil a décidé de retenir l'entreprise Coudert.

Il faudra racheter le bâtiment à l'EPF-SMAF soit un solde de 9 000 €. La délibération sera prise lors du prochain conseil.

6) **Travaux réalisés rue du Sault Guillaume**

Suite aux orages de cet été, le ruissellement des eaux avait creusé la chaussée rue du Sault Guillaume. L'entreprise Robinet a réalisé d'importants travaux (rebusage à un diamètre supérieur, reprise de la chaussée, captage d'une source) pour un montant de 27 000 € TTC.

7) **Busage du fossé rue des Cours à Varennes**

1) Le long du lotissement « Chancel » à Varennes, il est prévu de mettre des buses sur la longueur du fossé 70 ml, le lotisseur prend en charge les 5 entrées des parcelles des lots correspondants soit $5 \times 4 \text{ ml} = 20 \text{ ml}$ la commune quant à elle, est favorable après accord à l'unanimité du conseil de prendre les 50 ml restant pour la somme de de 6 860 € HT.

2) Mr Boile demande un revers d'eau devant le portail de sa propriété, le devis pour la pose de ce revers d'eau plus la canalisation pour rejoindre la buse d'écoulement d'eau pluviale est d'un montant de 2 500 € HT.

Or, il s'avère que le seuil du portail de M. Boile est plus bas que le niveau de la route, ce qui est contraire aux recommandations du PLU qui demande que les seuils de portails soient supérieurs de 10 à 15 cm du niveau au médian de la route.

Après en avoir débattu, le conseil décide à l'unanimité moins une abstention de demander à M. Boile de prendre en charge la moitié des travaux. En cas de refus de ce dernier, la commune ne réalisera pas les travaux, le propriétaire étant responsable des désagréments liés aux fortes pluies en n'ayant pas respecté les prescriptions de hauteur de son seuil.

8) Projet de modernisation du site internet

Mme Marie-Odile Salle présente la première ébauche du futur site. Elle précise que l'hébergeur restera le même. Elle présente le projet et indique que le devis pour la création, la mise en route, plus un an d'accompagnement s'élève à 2 600 €.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

9) Achat et pose d'un vidéoprojecteur dans la salle du conseil

Afin d'équiper la salle du conseil d'un vidéo projecteur, plusieurs devis ont été demandé. C'est la société ABI services qui a été retenue, d'une part elle effectue déjà la maintenance du matériel informatique de la mairie et nous propose un matériel adapté (support mural, courte focale, sans fil, HDMI,)

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour un devis de 1 440,15 € HT.

10) Achat et pose d'un abribus pour les scolaires (à Chanonat)

Afin de remplacer l'abribus situé au bas du chemin des Beix et de Cimard, Daniel Thomas a demandé des devis à trois entreprises. C'est l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) de

Rochefort-Montagne qui est retenu, car c'est le modèle qui convient le mieux et c'est aussi le moins cher, soit 1230 € HT. La réalisation d'une dalle en béton et la pose de tuiles en couverture sera réalisé par les services techniques.

11) Fourrière animaux : contractualisation avec le même prestataire

Concernant une participation annuelle aux frais de fourrière, la commune a reçu une proposition d'une société privée pour un coût de 0,80 € /an/habitant. Jusqu'à présent la commune adhère à l'APA (Association Protectrice des Animaux) pour un coût de 0,45 € / an / habitant. Le conseil décide de poursuivre la convention avec l'APA.

12) Projet d'aménagement du centre bourg : débat sur les grandes lignes et organisation de la réflexion.

Le projet « Chanonat Cœur de Bourg » comprend l'ensemble des travaux de voirie, de réseaux, d'aménagement d'espaces publics et d'implantations bâties pour répondre aux besoins des habitants ou usagers à l'intérieur du périmètre de l'opération d'aménagement.

Dans le cadre de ce projet, différents objectifs sont fixés :

- Maintenir et développer des services de proximité pour la population du village
- Améliorer la convivialité et valoriser le cadre de vie ;
- Associer l'identité historique du centre-bourg à la création d'un ensemble empreint de modernité ;
- Redéfinir la place des véhicules motorisés (en termes de circulation et de stationnement)
- Intégrer différents projets qu'ils soient commerciaux, publics ou d'habitats ;
- Proposer un projet urbain prenant en compte la partie paysagère et piétonnière et l'éradication des ruines existantes ;
- Elaborer un plan de circulation susceptible de réduire le passage des véhicules dans le centre du village (en partie pris en charge par le département).

Le périmètre de l'opération comprend le centre historique du village ainsi que la zone autour de l'école primaire et de la grange de Tascy (voir plan joint) qui fait l'objet d'une consultation spécifique.

Les différents projets « associés »:

- Création d'un espace « marché » qui permettra la tenue, chaque dimanche par exemple, d'un marché proposant des produits locaux : miel, pain, vins, fromages, viande, produits de l'artisanat, produits de la filière bio, etc. Des produits issus d'autres régions pourront être proposés : huîtres par exemple.
- Création d'un espace convivial et culturel associant café/restauration et salles de lecture et d'expos
- Création d'une « zone pilote habitat » pouvant servir de modèle (en partenariat avec le PETR du « Grand Clermont »).

Un stagiaire de master 2 STRATAM (voir présentation du master joint) pourrait utilement travailler à élaborer une étude préalable, voire à nous accompagner tout au long de l'élaboration du projet.

Il vous est proposé de travailler à l'élaboration d'un cahier des charges en vue de choisir un cabinet de consultant architecte-urbaniste. Je vous propose de créer une commission spécifique qui, après l'élaboration du cahier des charges, sera ouverte aux habitants de la commune selon des modalités dont il faudra débattre. Le rôle du cabinet sera défini par le cahier des charges, mais je suggère qu'il comprenne une partie « animation de réunions » et un apport de solutions techniques.

Dans ce contexte de commission ouverte et de travail avec les habitants, le projet devra se construire par paliers, chaque palier étant validé par le conseil municipal.

Une commission « cœur de bourg » est créée constituée des élus suivants : Mmes Sandrine Arnaud, Sophie Bouvier, MM. Roland Bonjean, Emanuel Buc, Bruno Ribière et Serge Charlemagne.

13) Décision concernant la possibilité pour le maire de procéder à des virements de crédits

Suite à un mandat non honoré, M. le Maire demande d'admettre en non-valeur une dette de 266 €. Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour la mise en non-valeur de cette dette.

Les élus, Hélène Delaigue et Daniel Thomas, demandent une décision modificative au budget du CCAS. Il s'agit simplement de transférer 1 500 € du chapitre 65 article 6573 au chapitre 011 article 6232, ce qui ne change rien au budget global du CCAS. L'assemblée donne son accord à l'unanimité.

14) Informations et questions diverses.

✓ Lettre de Mr Le Préfet : Mr Fuseau nous informe du versement de la somme de 10 618,53 € à la commune de Chanonat sur le fond départemental de la TP exercice 2014.

✓ M. le Maire informe le conseil municipal que les entretiens individuels annuels ont eu lieu avec chaque agent de la commune. A l'issue de cet entretien, une appréciation est rédigée et donne lieu à l'attribution d'une note.

✓ M. le maire fait part du courrier de M. Pons concernant un accès communal à sa propriété.

✓ Comité des fêtes : suite à l'assemblée générale du comité des fêtes, une nouvelle équipe s'est mise en place : Présidente Blandine Secques, secrétaire Nadège Fournier, trésorier Romain De La Brosse.

✓ Le cirque Magique-Circus demande l'autorisation de s'installer sur le parking de la salle des loisirs pour une représentation le 16 et 17 octobre 2015. Le conseil est favorable tout en rappelant qu'il faut que l'utilisateur de l'espace public laisse les lieux propres à son départ.

✓ M. Cœur a fait part à la mairie qu'un chemin communal est responsable de dégâts sur le mur de son hangar. La mairie demande à l'assureur de la commune une expertise.

✓ Rappel : vœux du Maire samedi 10 janvier à 10 heures salle des loisirs.

Clôture de la séance à 22 h 00

Prochaine réunion du conseil municipal le jeudi 5 février 2015.